

Satory le 14/10/11

La CFDT réclame 450 euros de prime de partage des dividendes pour donner son accord !

A l'issue de la réunion de négociation du 12 octobre, la direction annonçait qu'elle enverrait aux organisations syndicales le projet d'accord sur la prime de partage des dividendes avant le début de semaine prochaine. Les équipes CFDT ont formulé une ultime proposition pour trouver un accord qui réponde davantage aux attentes des salariés. **La CFDT est restée réaliste tout au long de cette négociation et veut croire à une issue favorable à sa proposition.** Nous vous communiquons le courrier adressé ce matin à la direction :

Les représentants : **D. COUTAUDIER / J.P. TANGUY**

Date : 14/10/11

Objet : **Prime de Partage des Dividendes**

Réf : 14-11/DSC-DC

à l'attention de :

Monsieur JC. BENETTI

DCRH de l'UES Giat Industries/Nexter

Monsieur le Directeur,

Lors de la réunion de négociation du 12 octobre, vous avez communiqué aux organisations syndicales la dernière proposition de la direction du groupe. La CFDT a enregistré favorablement la prise en compte de sa demande d'une distribution en fixe (fonction de la présence) de cette prime.

Vous avez également accédé à notre demande de versement en novembre plutôt qu'en décembre. Et vous avez surtout conditionné le montant de 400 euros à une signature de l'accord, prime qui serait réduite à 300 euros dans le cas contraire.

La CFDT n'a pas fait de surenchère démagogique dans cette négociation, recherchant avant tout le meilleur compromis possible. Nous avons pu échanger nos arguments en séance de négociations et la CFDT vous a, à plusieurs reprises, exprimé la forte attente des salariés concernant une amélioration de leur pouvoir d'achat.

C'est pourquoi la CFDT, après avoir concerté ses équipes dans l'ensemble des sites du Groupe, vous indique qu'elle est prête à signer l'accord avec un montant réévalué à 450 euros.

A cette condition, la CFDT apposera sa signature et approuvera, avec ses élus CCE, l'accord lors de la séance du comité central d'UES du 26 octobre 2011.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération.

Pour la CFDT de Giat Industries

D. COUTAUDIER / J.P. TANGUY

Délégués Syndicaux Centraux